

Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international

Genève, 11 – 21 mai 2015

PROJET D'ORDRE DU JOUR RÉVISÉ

établi par le Secrétariat

1. Ouverture de la conférence par le Directeur général de l'OMPI
2. Examen et adoption du règlement intérieur
3. Élection du président de la conférence
4. Examen et adoption de l'ordre du jour
5. Élection des vice-présidents de la conférence
6. Élection des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
7. Élection des membres du Comité de rédaction
8. Élection du bureau de la Commission de vérification des pouvoirs, des Commissions principales et du Comité de rédaction
9. Admission d'observateurs
10. Déclarations liminaires des délégations et des représentants des observateurs
11. Examen du premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
12. Examen des textes proposés par les commissions principales
13. Examen du deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

14. Adoption du traité et de son règlement d'exécution
15. Adoption éventuelle de recommandations, de résolutions, de déclarations communes ou d'un acte final
16. Déclarations de clôture des délégations et des représentants des observateurs
17. Clôture de la conférence par le président*

[Fin du document]

* L'acte final, le cas échéant, et l'instrument seront ouverts à la signature immédiatement après la clôture de la conférence.